

La violence contre des femmes

Entre tabous et réalités

Imaginer un monde sans femmes. Certains hommes penseront que c'est l'enfer, d'autres ne voudront même pas y penser, parce que tout simplement, ils trouvent que c'est une blague de très mauvais gout et pourtant, ce sont ces mêmes hommes qui INSULTENT, HARCELENT MORALEMENT, AGRESSENT PHYSIQUEMENT voire même VIOLENT et TUENT LES FEMMES.

Ces femmes maltraitées, sont généralement leurs épouses ou leurs compagnes. Le profil de l'agresseur n'est pas toujours celui que l'on s'imagine. Il s'agit en général, d'hommes bénéficiant d'un certain pouvoir dans leur profession. On remarque une proportion très importante de cadres (67%), de professionnels de la santé (25%), et de membres de la police ou de l'armée. Les conséquences sont à chaque fois dramatiques. Plusieurs femmes victimes, souffrent de troubles émotionnels, de dépression, de boulimie ou d'anorexie, certaines, à bout de nerfs, se suicident.

La violence est la principale cause de décès ou d'incapacité pour les femmes âgées de 15 à 45 ans.

Les violences faites aux femmes sont endémiques, et touchent autant, les pays en développement que les pays développés.

La traite des femmes, en particulier à des fins sexuelles, est une autre forme d'esclavage et de violence, 700 000 femmes dans le monde, sont victimes de ce commerce.

Les femmes battues, les violences conjugales, les crimes d'honneur odieux, les mariages forcés, font partie du quotidien de certaines femmes dans le monde.

La violence peut être aussi commise au cours d'un conflit armé, le viol devient alors, une véritable arme de guerre.

Selon la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, de l'Assemblée générale des Nations Unies, cinq types de violences sont définis comme tels :

Les violences verbales, telles que menaces, insultes et injures

les violences physiques, telles que coups, mutilations et meurtres

les violences sexuelles, telles que viol, agressions sexuelles et proxénétisme

les violences morales et psychologiques telles que chantage, humiliation, harcèlement et dévalorisation.

Il faudra aussi dénoncer les violences physiques et psychologiques, dont sont victimes les femmes dans certains pays animistes, musulmans et hindous : telles que l'excision, le viol, la lapidation, la réclusion, l'immolation, les brûlures au vitriol, et pour finir l'atteinte à leur liberté.

Enfin, dans des démocraties soi-disant respectueuses des droits de l'homme, la violence conjugale concerne une femme sur cinq !

En dehors du ménage, la proportion de femmes violées, est deux fois supérieure à celle des femmes, qui ont été dévalorisées avec violence.

Que de souffrances les femmes endurent en silence à travers le monde.

- En Belgique, une femme sur cinq est victime de violences conjugales, et 70 femmes en meurent chaque année. Ces chiffres ont été confirmés par Amnesty International.

- En Australie, Canada, Israël, Afrique du Sud et Etats-Unis, 40 à 75% des femmes assassinées, le sont par leur mari ou leur petit ami.
- En Afrique noire, les violences envers les femmes passent par les mutilations génitales. Selon l'Onu, près de 130 millions de filles dans le monde, subissent ces sévices, et toujours en Afrique, 76% des personnes infectées par le virus du Sida pour défaut de port de préservatif, sont des femmes.
- En Colombie, selon l'Onu, une femme est tuée tous les 6 jours.
- Au Brésil, une femme est battue toutes les 15 secondes, soit 2 millions par an.
- L'Asie du Sud se distingue par des crimes d'honneur et des discriminations.
- En Afghanistan, les suicides par immolation, de jeunes filles contraintes à des mariages forcés, sont en hausse. Ces mariages représentent 60 à 80% des unions.
- La Tunisie n'échappe guère à ce drame.

Les femmes tunisiennes, mineures et adultes, sont quotidiennement victimes de violences multiples.

Elles se perpétuent contre elles, à domicile, dans la rue et sur le lieu de travail.

Elles entraînent des traumatismes physiques, sexuels et psychologiques, souvent irrémédiables.

Les femmes par peur ou par honte, ne portent pas toujours plainte.

Si les séquelles de l'agression ne sont pas physiquement constatées, la victime a encore plus de mal à se décider à vouloir se défendre.

Relevant du tabou frappant déjà le corps de la femme et l'honneur des siens, la charge de honte de l'entourage finit par culpabiliser la victime et l'enfermer dans le silence.

Qui plus est, souvent le coupable, est un membre de la famille, et le cauchemar a lieu au foyer même.

Au Maghreb, Le viol, l'inceste, la pédophilie qui frappent les femmes adultes et mineures, restent des pathologies sous déclarées.

Aux yeux de la loi et de la société, le viol n'existe pas entre mari et femme.

Dans les rares cas d'inceste qui parviennent aux tribunaux, la mère se trouve dans l'incapacité de se porter partie civile quand le violeur est le père.

Le harcèlement sexuel, quant à lui, n'est pas reconnu dans la législation tunisienne, et n'est donc pas réprimé.

Il est vrai, que le voile jeté sur l'inceste et la pédophilie commence à se déchirer, mais le problème ne parvient, que rarement encore, devant les tribunaux.

En 2000, Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unis déclarait :

« La violation des droits de l'Homme la plus honteuse, se caractérise sans doute, par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux.

Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrions prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix».

Beaucoup de réformes politiques et juridiques contre les violences sexistes, ont été adoptées à travers le monde depuis les années 90.

Des Etats ont criminalisé pour la première fois, des actes de violences sexuelles commis par un mari à l'égard de sa femme.

Des campagnes de prévention des violences, et de sensibilisation de l'opinion à l'égalité des sexes ont été menées.

Des mesures contre la prostitution forcée ont été adoptées.

La scolarisation des fillettes a augmenté, et la santé des femmes s'est améliorée dans un certain nombre de pays.

Mais on est encore très loin du compte. Des fossés importants, pour ne pas dire abyssaux, persistent entre les politiques, les lois, et la pratique.

Les violences intrafamiliales sont toujours aussi répandues, et trop de violations des droits des femmes restent impunies.

La volonté politique fait souvent défaut et de nouveaux problèmes majeurs ont surgi.

On aurait pu penser, que l'émancipation croissante des femmes allait contribuer, de manière significative, à réduire les violences à leur rencontre.

Mais la violence fondée sur le sexe, résiste obstinément aux progrès des droits de la femme, y compris dans les pays dits « développés ».

De graves problèmes de mentalités subsistent, quelque soit les continents.

Pour certains, la femme n'a pas autant de valeur que l'homme.

Changer les mentalités prend du temps, et pour l'instant il reste encore du pain sur la planche.

En 2008 en France, le numéro d'urgence pour les victimes de violences conjugales, a reçu 18 000 appels et ce chiffre a augmenté en 2009.

90% des appels sont de femmes contre seulement 5% d'hommes...

L'égalité homme-femme est donc loin d'être acquise.

Mais on sent, malgré tout, que les campagnes de prévention sont réellement efficaces: elles permettent aux femmes d'oser en parler.

L'organisation des Nations unies, se félicite de voir qu'une soixantaine d'Etats dans le monde, ont adopté des lois contre la violence conjugale et familiale, contre une quarantaine en 2003.

- L'Espagne se distingue par une législation globale, apportant ainsi des réponses en termes de répression, de prévention, d'accompagnement des victimes, et de suivi des auteurs de violence.
- La Suède, tout comme l'Espagne, a érigé le caractère répété des violences conjugales, en infraction pénale à part entière, entraînant l'application d'une peine supplémentaire.
- En France, le Code pénal punit "les violences habituelles", mais uniquement sur les mineurs de moins de quinze ans, ou sur les personnes particulièrement vulnérables.
- Les associations féministes françaises réclament une loi-cadre protégeant les femmes des violences.
- En Afrique du Sud, des femmes ont défilé à Johannesburg pour l'amélioration de leurs conditions de vie.
- En Tunisie, Mme Ben Ali, épouse du Chef de l'Etat et Présidente de l'Organisation de la Femme Arabe, vient de publier un ouvrage intitulé :
« *La violence contre la femme, entre la rigueur de la réalité et l'ancrage de valeurs humaines* ». Cet ouvrage illustre l'impératif de promulguer de nouvelles lois et l'intérêt accordé à la condition féminine et à sa promotion.

Toutes ces mesures sont un bon début, mais réagissons pour essayer

- De débloquer des fonds, pour renforcer l'aide d'urgence aux victimes. Ces fonds serviront à la création de structures d'accueil et d'hébergement, pour les femmes fuyant le domicile familial ou conjugal. Ces structures permettront aux victimes de trouver un refuge, des conseils et du soutien pour se reconstruire...
- De renforcer les liens entre les associations et la justice, pour pouvoir travailler main dans la main.
- De faire prendre conscience aux gens, que les hommes n'ont pas de droits sur les femmes, et mettre fin, au rapport de domination qui sous-tend les relations.

- De généraliser une éducation scolaire et extra scolaire, militant pour l'abolition des violences.
- De multiplier les recherches sur les causes psychologiques et sociologiques du phénomène de la violence sexiste.
- De veiller à la formation adéquate des professionnels, en contact avec les situations de violence à l'encontre des femmes.
- De proposer une loi générale sur les violences sexistes, notamment, la reconnaissance du viol conjugal, et la criminalisation du harcèlement sexuel.
- Et de soumettre les agresseurs à des détentions thérapeutiques, permettant de canaliser l'impulsion de la violence, afin d'éviter la répétition de ces actes.

A travers les ONG, les personnes sensibilisées par la douleur silencieuse des femmes, veulent attirer l'attention des hommes violents et des autorités sur cette violence. Un phénomène que trop de gouvernements, ne considèrent pas encore comme une affaire publique mais strictement privée, qui se règle "en famille" et à l'abri des regards !

L'élimination de la violence contre les femmes, est une nécessité sociale et morale. Elle est aussi une partie intégrante, de la lutte contre toutes les formes de violence dans le monde d'aujourd'hui.

Elle est étroitement liée à l'élimination de l'analphabétisme, de la pauvreté et de la faim, et à la lutte contre les conflits armés et contre toutes les formes d'extrémisme et d'obscurantisme. Nous formons aussi l'espoir, que les différents Etats, parviendront à proposer les mesures et les dispositions pratiques et adéquates, pour lutter contre la violence à l'égard de la femme, de manière à préserver sa dignité, et à sauvegarder la cohésion de la famille et la stabilité de la société.

Je finirai mon intervention, par le slogan d'une campagne d'information qui vise les témoins, directs ou indirects de ces violences, à réagir et à les dénoncer :

"Ne laissons pas la violence s'installer. Réagissons"